



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/52/1/Add.1
26 juin 2007

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Cinquante-deuxième réunion
Montréal, 23-27 juillet 2007

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

1. Ouverture de la réunion

Remarques préliminaires du président du Comité exécutif.

2. Questions d'organisation

a) Adoption de l'ordre du jour

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/52/1 : contient l'ordre du jour provisoire de la 52^e réunion du Comité exécutif.

Mesure que pourrait prendre le Comité exécutif : le Comité exécutif pourrait adopter l'ordre du jour de la réunion sur la base de l'ordre du jour provisoire, contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/52/1.

b) Organisation des travaux

Le président proposera l'organisation des travaux à la plénière.

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

3. Activités du Secrétariat

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/52/2 : présente un rapport sur les activités du Secrétariat depuis la 51^e réunion du Comité exécutif. Le document comprend des informations sur les activités de suivi menées par le Secrétariat suite à la 51^e réunion et sur les préparatifs pour la 52^e réunion. Il contient aussi des informations sur les missions entreprises par le Chef du Secrétariat et le personnel du Secrétariat pendant cette période.

Question à traiter : aucune.

Mesure que pourrait prendre le Comité exécutif : le Comité pourrait prendre note du rapport.

4. État des contributions et des décaissements

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/52/3 : fournit des informations sur l'état du Fonds au 22 juin 2007, selon les registres du Trésorier. A cette date, le solde du Fonds s'élevait à 76 100 160 \$US, en tenant compte de tous les montants approuvés par le Comité exécutif jusqu'à la 51^e réunion inclusivement. Le Trésorier a fourni une mise à jour du solde du Fonds qui reflète les nouvelles contributions versées par les Parties et inclut une somme de 38 365 765 \$US en espèces et 37 734 395 \$US en billets à ordre. Sur le montant total des billets à ordre, 10 405 356 \$US sont dus pour encaissement d'ici la fin de l'année, 9 846 498 \$US seront encaissés en 2008, 7 139 573 \$US en 2009 et l'encaissement de 9 342 968 \$US n'est pas encore programmé.

Questions à traiter : aucune.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : le Comité exécutif pourrait :

- a) Prendre note du rapport du Trésorier sur l'état des contributions et des décaissements, tel que contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/52/3, qui fournit des informations sur les billets à ordre; et
- b) Prier instamment toutes les Parties de verser leurs contributions au Fonds multilatéral, en totalité et dans les meilleurs délais.

5. État des ressources et planification

a) Rapport sur les soldes et disponibilité des ressources

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/52/4 : contient les informations des agences d'exécution sur les projets achevés avec soldes et le remboursement des fonds provenant de projets annulés.

Questions à traiter :

- Montants importants détenus par le PNUE pour des soldes non-engagés;
- Ajustements des contributions bilatérales du Canada, de l'Allemagne et du Japon;

- Transfert d'un projet de renforcement des institutions du PNUE au PNUD et approbation des frais d'agence pour le PNUD; et
- Ressources disponibles pour les approbations de la 52^e réunion.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : le Comité exécutif pourrait :

- Prendre note du rapport sur les soldes et la disponibilité des ressources, contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/52/4;
- Prendre note du montant net de 1 525 904 \$US remboursé par les agences d'exécution multilatérales à la 52^e réunion pour des soldes de projets; à savoir 531 442 \$US par le PNUD, 215 766 \$US par le PNUE, 62 064 \$US par l'ONUDI et 716 632 \$US par la Banque mondiale;
- Prendre note du montant net de 180 986 \$US remboursé par les agences d'exécution multilatérales à la 52^e réunion pour des coûts d'appui de projets; soit 60 419 \$US par le PNUD, 27 199 \$US par le PNUE, 4 867 \$US par l'ONUDI et 88 501 \$US par la Banque mondiale;
- Prendre note des soldes détenus par les agences d'exécution pour des projets achevés depuis plus de deux ans et qui totalisent 14 129 095 \$US, coûts d'appui en sus; soit 161 406 \$US par le PNUD, coûts d'appui en sus, 862 627 \$US par le PNUE, coûts d'appui en sus, 678 677 \$US par l'ONUDI, coûts d'appui en sus, et 12 426 385 \$US par la Banque mondiale, coûts d'appui en sus;
- Prier instamment le PNUE de résoudre la question des soldes non-engagés de 1 680 292 \$US et de faire rapport sur la résolution à la 53^e réunion;
- Prendre note du montant de 750 \$US à déduire des contributions bilatérales du Canada suite au remboursement de fonds sur la préparation de projet pour un plan de gestion de l'élimination finale au Burkina Faso (BKF/PHA/47/PRP/19);
- Prendre note du montant de 3 686 \$US à déduire des contributions bilatérales de l'Allemagne suite au remboursement de fonds provenant des projets suivants :

Code	Titre du projet	Coûts de projet remboursés (\$US)	Coûts d'appui associés (\$US)
IND/FOA/36/INV/350	Conversion du CFC-11 à une technologie à base d'eau à Precision Engineering Tools and Components	26	3
IND/FOA/36/INV/351	Conversion du CFC-11 à une technologie à base d'eau à Pramukh Poly-Products	9	1
MAR/REF/28/TAS/12	Programme national de récupération et de recyclage du CFC-12 et démonstration sur la technologie de conversion dans la réfrigération commerciale	3 647	0
TOTAL		3 682	4

- Prendre note du montant de 6 216 \$US à déduire des contributions bilatérales du Japon suite au remboursement de fonds provenant des projets suivants :

Code	Titre du projet	Coûts de projet remboursés (\$US)	Coûts d'appui associés (\$US)
CPR/REF/31/TAS/359	Stratégie pour le secteur de l'entretien en réfrigération en Chine	1 376	179
IDS/FOA/37/INV/145	Élimination du CFC-11 par conversion au HCFC-141b dans la fabrication de mousse de polyuréthane rigide isolante à Aneka Citra Refrigeratama Co.	377	49
IDS/FOA/37/INV/146	Élimination du CFC-11 par la conversion au HCFC-141b dans la fabrication de mousse de polyuréthane rigide isolante à Bina Teknik Co.	541	70
NIR/FOA/32/INV/73	Élimination du CFC-11 dans la fabrication de plaques de mousse souple à Eastern Wrought Iron Limited, par la conversion au chlorure de méthylène	3 207	417
TOTAL		5 501	715

- i) Prendre note du transfert de 60 667 \$US du PNUE au PNUD pour le projet de renforcement des institutions en Géorgie (GEO/SEV/51/INS/23);
- j) Approuver 4 550 \$US en frais d'agence pour le PNUD, pour la mise en œuvre du projet de renforcement des institutions en Géorgie (GEO/SEV/51/INS/23); et
- k) Prendre note du montant de 77 807 050 \$US (à mettre à jour lors de la réunion) mis à la disposition du Comité exécutif pour des approbations à la 52^e réunion.

b) Plans d'activités de l'année 2007

Le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/52/5](#) : examine la planification des activités à la lumière des propositions soumises à la 52^e réunion.

Questions à traiter :

- 19 667 148 \$US restent non alloués dans le réapprovisionnement de 2006-2008;
- Rapport de la Banque mondiale sur la possibilité d'arrêt accéléré de la production;
- Quarante-quatre pour cent de la valeur des plans d'activités de 2007 devrait être proposée à la 53^e réunion; et
- 57 343 538 \$US restent à proposer en 2007 pour des activités cruciales pour la conformité.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif: le Comité exécutif pourrait :

- a) Prendre note du rapport sur l'état des plans d'activités de 2007, contenu dans le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/52/5](#) et du fait que 57,3 millions \$US d'activités requises pour la conformité n'ont pas été proposées à la 52^e réunion et que la valeur des engagements à terme approuvés à la 52^e réunion [dépasse/est inférieure à] la valeur inscrite dans le plan d'activités du Fonds multilatéral pour la période 2007-2009 de--- [à fournir sur la base des approbations réelles] \$US; et
- b) Prier les agences d'exécution bilatérales et multilatérales de présenter à la 53^e réunion les activités des plans d'activités de 2007, requises pour la conformité.

- c) **Rapport final sur les priorités pour la période triennale 2006-2008, au-delà des besoins identifiés dans le plan d'élimination triennal à horizon mobile, selon les fonds restants non engagés pour la période triennale (suivi de la décision 50/6)**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/52/6: contient le rapport final préparé par le Secrétariat suite à la décision 50/6. Il résume les priorités discutées aux 50^e et 51^e réunions puis aborde chacune d'entre elles en tenant compte de l'examen des enjeux par le Comité, des enquêtes sur les HCFC et des rapports pertinents du Groupe de l'évaluation technique et économique.

Questions à traiter : aucune.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif: le Comité exécutif pourrait :

- a) Prendre note du rapport final sur les priorités pour la période triennale 2006-2008, au-delà des besoins identifiés dans le plan d'élimination triennal à horizon mobile, selon les fonds restants non engagés pour la période triennale, tel que contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/52/6; et
- b) Examiner, à partir des informations contenues dans le rapport, si d'autres mesures sont requises pour le moment.
- d) **État/perspectives des pays visés à l'article 5 à se conformer aux mesures de réglementation initiales et intermédiaires du Protocole de Montréal.**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/52/7: comprend trois parties et deux annexes. La partie I a été préparée en réponse aux décisions 32/76b) et 46/4 qui demandaient au Secrétariat de préparer une mise à jour annuelle sur la situation de conformité des pays visés à l'article 5 assujettis aux mesures de réglementation du Protocole de Montréal. La Partie II contient des informations sur les pays visés à l'article 5 assujettis aux décisions des Parties et les recommandations du Comité d'application en matière de conformité. La Partie III présente les données sur la mise en œuvre des programmes de pays, incluant une analyse des données sur la consommation de SAO, par secteur. Elle présente aussi les caractéristiques des programmes d'élimination des SAO et une évaluation qualitative de leur efficacité.

Questions à traiter:

- El Salvador semble être en situation de non-conformité par rapport aux mesures de réglementation sur le CTC et un PGEF est en préparation;
- Vingt-cinq pays ont indiqué que leurs systèmes d'octroi de licences n'étaient pas opérationnels et 45 pays n'ont pas fait rapport au Fonds sur l'état de leurs systèmes;
- Les données fournies dans le nouveau format restent incomplètes et des informations additionnelles sont requises pour le nouveau système en ligne;
- Faible volume de données transmises puisque 52 pays seulement, sur 142, ont fourni les données du programme de pays dans le mois suivant la date d'échéance.

Mesures que pourraient prendre le Comité exécutif : le Comité exécutif pourrait :

- a) Prendre note du rapport sur la situation/les perspectives de conformité aux mesures de réglementation initiales et intermédiaires du Protocole de Montréal dans les pays visés à l'article 5, contenu dans UNEP/OzL.Pro/ExCom/52/7;
- b) Demander au PNUD et au El Salvador d'accélérer le dépôt de la proposition de plan de gestion de l'élimination finale à la 53^e réunion;
- c) Prier instamment les pays qui n'ont pas mis en place de systèmes d'octroi de licences de faire tous les efforts possibles pour instaurer de tels systèmes dans les meilleurs délais;
- d) Demander au PAC du PNUE d'allouer du temps, lors des réunions régionales de réseaux, à de la formation additionnelle sur le système en ligne pour faire rapport sur la mise en œuvre des programmes de pays et de partager l'expérience des premiers utilisateurs du système en ligne; et
- e) Demander le dépôt des données sur la mise en œuvre des programmes de pays avant l'approbation et le décaissement des fonds pour les projets et les activités.

6. Mise en oeuvre du programme

a) Surveillance et évaluation

i) Étude théorique approfondie sur les programmes encourageant l'adaptation

Document UNEP/OzL.Pro/ExCom/52/8 : l'étude théorique approfondie sur les programmes encourageant l'adaptation/le remplacement des équipements de réfrigération dans les secteurs industriel et commercial d'utilisation finale fait partie du Programme de travail de surveillance et d'évaluation pour 2007, approuvé par le Comité exécutif à sa 50^e réunion (décision 50/9). L'étude théorique approfondie a pour objectif de passer en revue l'expérience acquise jusqu'à présent dans la mise en œuvre des programmes incitatifs, approuvés par le Comité exécutif à titre d'activités individuelles dans des PGF existants ou nouveaux.

Question à traiter:

- Objectifs, contexte et méthodologie;
- Critères de financement et versements des incitatifs;
- Impact du projet, coût et rapport coût-efficacité;
- Mise en œuvre du projet, gestion et surveillance; et
- Viabilité et leçons tirées.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : le Comité exécutif pourrait :

- a) Prier instamment les pays visés à l'article 5 et les agences d'exécution respectives de redoubler d'efforts afin de faire avancer la mise en œuvre des programmes incitatifs approuvés pour respecter les objectifs et échéanciers d'élimination fixés;
- b) Attirer l'attention des pays visés à l'article 5 qui ont ou auront prochainement des PGEF approuvés, sur les programmes incitatifs en tant que modalités prometteuses pour réaliser l'élimination des CFC dans le secteur de l'entretien en réfrigération, à condition que les pré-requis nécessaires soient en place et les leçons tirées des programmes précédents prises en compte;
- c) Demander aux agences d'exécution et bilatérales concernées de diffuser les leçons tirées de la mise en œuvre des programmes incitatifs auprès des pays visés à l'article 5, y compris à travers les réunions des réseaux régionaux; et
- d) Demander au PNUD, en collaboration avec le Secrétariat :
 - i) De fournir, dans le cadre des directives, un modèle pour le calcul des économies d'exploitation estimées et des gains d'efficacité résultant de l'adaptation ou du remplacement d'un système de réfrigération donné ainsi que les avantages économiques de la durée de vie prolongée des équipements adaptés;
 - ii) De clarifier, lors de la préparation des programmes incitatifs, la méthodologie de calcul prévue et l'élimination réelle de CFC, en tenant compte des circonstances locales;
 - iii) D'inclure dans les directives, la préparation d'objectifs de mise en œuvre propres au pays afin de faciliter la surveillance et d'éviter des retards;
 - iv) De prévoir dans les directives, la possibilité d'adapter l'échelle et la séquence des paiements aux situations locales et d'augmenter la limite maximale de 10 000 \$US pour les gros utilisateurs finals afin de les inciter à procéder à la conversion lorsque le coût total pourrait dépasser considérablement l'allocation maximale;
 - v) D'intégrer dans les directives, l'utilisation des mélanges ternaires de HCFC comme substituts d'appoint du CFC-12 dans certaines circonstances.

ii) Rapport final de l'évaluation du Programme d'aide à la conformité

Document UNEP/OzL.Pro/ExCom/52/9 : l'évaluation qui fait partie du Programme de travail de surveillance et d'évaluation de 2006 et 2007, a pour objectif de passer en revue les résultats obtenus, d'identifier les problèmes rencontrés au cours de la mise en œuvre et d'établir l'efficacité du PAC par rapport à ses objectifs. Les principaux enjeux de l'évaluation ont été définis dans l'étude théorique sur l'évaluation du PAC, remise au Comité exécutif dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/49/8.

Question à traiter:

- Activités du PAC dans les régions;
- Rôle du PAC pour maintenir et/ou revenir à la conformité; et
- Conclusions et recommandations.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : le Comité exécutif pourrait :

- a) Demander au PNUE de concentrer le PAC vers :
 - i) les pays en situation de non-conformité potentielle ou réelle, en tenant compte des difficultés probables de plusieurs pays à atteindre l'objectif de réduction de 85% pour le CFC en 2007 qui sera suivi de l'élimination complète, tout comme pour les halons et le CTC d'ici décembre 2009;
 - ii) les plus récents signataires du Protocole de Montréal afin de :
 - a. renforcer leurs structures institutionnelles et développer les capacités locales;
 - b. faciliter la mise en place de législations et de réglementations adéquates sur les SAO; et
 - c. soutenir les activités de sensibilisation du public.
 - iii) l'implication accrue des pays visés à l'article 5, plus avancés et plus expérimentés, pour conseiller et aider les pays moins avancés dans la même région;
 - iv) le renforcement continu des capacités locales des formateurs déjà formés et des instituts de formation partenaires, formés durant la phase de "formation des formateurs", pour assurer la formation future et continue des agents de douanes et des techniciens en réfrigération sur une base durable. Le PNUE devrait aussi élaborer une stratégie qui intégrera la capacité de formation locale créée, en insistant sur la propriété nationale et en garantissant l'accès au savoir-faire adéquat au-delà de 2010;

- v) la promotion continue de la collaboration entre les autorités douanières et environnementales, en coopération avec les associations professionnelles afin de renforcer l'application des réglementations juridiques; et
 - vi) une assistance, le cas échéant, pour l'application de réglementations unifiées dans des unions douanières régionales ou autres zones de coopération politique et économique.
- b) Demander au PNUE et aux autres agences d'assurer une coordination étroite des activités afin d'éviter le chevauchement des actions; le PNUE devrait notamment toujours consulter l'agence principale sur les PNE, PGEF ou autres plans et projets d'élimination avant de fournir des conseils techniques ou d'orientation.
- b) Rapports périodiques au 31 décembre 2006**
- i) Rapport périodique global**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/52/10 résume les progrès et les données financières de la mise en oeuvre des projets et des activités financés par le Fonds jusqu'au 31 décembre 2006. Le document comprend trois parties et deux annexes. La Partie I est un résumé des progrès de la mise en oeuvre au niveau des pays; la Partie II, un résumé des activités jusqu'à la fin de 2006; la Partie III contient les observations et recommandations du Secrétariat du Fonds. L'Annexe I contient les données sur la mise en oeuvre par pays; l'Annexe II, une analyse des données des rapports périodiques.

Questions à traiter:

- Seulement 41% des projets dont l'achèvement était prévu en 2006, ont été achevés comme prévu;
- Quatrième année de faible taux d'achèvement des projets, bien en dessous de 70%; et
- Les soldes des frais d'agence s'élevaient à près de 26,83 millions \$US au 31 décembre 2006.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : le Comité exécutif pourrait :

- a) Prendre note du rapport périodique global du Fonds multilatéral, contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/52/10;
- b) Prendre note de la lenteur du rythme d'achèvement des projets pour la quatrième année consécutive et des taux d'achèvement de projet suivants : PNUD (33%), PNUE (47%), ONUDI (51%) et Banque mondiale (48%);
- c) Informer les responsables des agences d'exécution de la préoccupation constante face à la lenteur du taux d'achèvement des projets dans le but d'obtenir une amélioration générale pour chaque agence en 2007; et

- d) Prendre note du montant des soldes des frais d'agence, détenus par les agences au 31 décembre 2006, soit environ 10,88 millions \$US pour la Banque mondiale, 8,81 millions \$US pour le PNUD et 7,14 millions \$US pour l'ONUDI.

ii) **Coopération bilatérale**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/52/11 contient le rapport périodique sur les activités mises en oeuvre jusqu'au 31 décembre 2006, au titre de la coopération bilatérale, par l'Australie, le Canada, la Finlande, la France, l'Allemagne, l'Italie, le Japon, et la Suède.

Questions à traiter:

- La Finlande, le Portugal, la Suède et les États-Unis d'Amérique n'ont pas envoyés de rapports périodiques;
- Écarts entre les contributions bilatérales dans l'État des contributions et des décaissements et dans les rapports périodiques de l'Allemagne et de la France; et
- Demande de rapports de situation complémentaires sur des projets dont les progrès sont lents.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : le Comité exécutif pourrait :

- a) Prendre note avec satisfaction des rapports périodiques remis par les gouvernements de l'Australie, du Canada, de la France, de l'Allemagne, de l'Italie, du Japon, de l'Espagne et de la Suisse;
- b) Demander aux gouvernements de la Finlande, du Portugal, de la Suède et des États-Unis d'Amérique de remettre leurs rapports périodiques à la 53^e réunion du Comité exécutif;
- c) Demander aux gouvernements du Canada, de la France, de l'Allemagne, de l'Italie, du Japon, de l'Espagne et de la Suède de remettre des rapports sur les projets accusant des retards de mise en oeuvre à la 53^e réunion du Comité exécutif;
- d) Demander des rapports de situation complémentaires sur les projets suivants:
 - i) Projet de formation des agents des douanes à Kiribati (KIR/REF/36/TAS/02) mis en oeuvre par l'Australie;
 - ii) Projet de formation des agents des douanes dans les États fédérés de la Micronésie (FSM/REF/36/TAS/01) mis en oeuvre par l'Australie;
 - iii) Projet de formation des agents de douanes à Palau (TTR/REF/36/TAS/01) mis en oeuvre par l'Australie;
 - iv) Projet de formation des agents des douanes aux Îles Salomon (SOI/REF/36/TAS/02) mis en oeuvre par l'Australie;

- v) Projet de formation des agents des douanes à Tonga (TON/REF/36/TAS/01) mis en oeuvre par l'Australie;
- vi) Projet de formation des agents des douanes à Tuvalu (TUV/REF/36/TAS/02) mis en oeuvre par l'Australie;
- vii) Projet de formation des agents des douanes à Vanuatu (VAN/REF/36/TAS/02) mis en oeuvre par l'Australie;
- viii) Projet de récupération et de recyclage des climatiseurs d'automobile en Micronésie (FSM/REF/36/TAS/02) mis en oeuvre par l'Australie;
- ix) Projet de récupération et de recyclage des climatiseurs d'automobile à Kiribati (KIR/REF/36/TAS/03) mis en oeuvre par l'Australie;
- x) Projet de récupération et de recyclage des climatiseurs d'automobile aux Îles Marshall (MAS/REF/36/TAS/02) mis en oeuvre par l'Australie;
- xi) Projet de récupération et de recyclage des climatiseurs d'automobile à Palau (TTR/REF/36/TAS/02) mis en oeuvre par l'Australie;
- xii) Projet de récupération et de recyclage des climatiseurs d'automobile à Tuvalu (TUV/REF/36/TAS/04) mis en oeuvre par l'Australie;
- xiii) Projet de récupération et de recyclage des climatiseurs d'automobile à Vanuatu (VAN/REF/36/TAS/04) mis en oeuvre par l'Australie;
- xiv) Projet de récupération et de recyclage des climatiseurs d'automobile aux Îles Salomon (SOL/REF/36/TAS/04) mis en oeuvre par l'Australie;
- xv) Projet de récupération et de recyclage au Chili (CHI/REF/35/TAS/147) mis en oeuvre par le Canada;
- xvi) Projet sur le bromure de méthyle au Kenya (KEN/FUM/26/DEM/20) mis en oeuvre par le Canada;
- xvii) Volet récupération et recyclage du projet de PGF en Tanzanie (URT/REF/36/TAS/14) mis en oeuvre par l'Allemagne;
- xviii) Projet de stockage des halons en Algérie (ALG/HAL/35/TAS/51) mis en oeuvre par l'Allemagne;
- xix) Projet de stockage des halons en Croatie (CRO/HAL/43/TAS/24) mis en oeuvre par l'Allemagne;
- xx) Projet de stockage des halons au Nigeria (NIR/HAL/37/TAS/103) mis en oeuvre par l'Allemagne;

- xxi) Projet de banque régionale de halons pour les pays d'Afrique orientale et australe (Botswana, Éthiopie, Kenya, Lesotho, Namibie, Tanzanie et Zimbabwe) (AFR/HAL/35/TAS/29) mis en oeuvre par l'Allemagne;
- xxii) Projet de récupération et de recyclage en Égypte (EGY/REF/29/TAS/75) mis en oeuvre par l'Allemagne;
- xxiii) Projet de récupération et de recyclage en Tanzanie (URT/REF/36/TAS/14) mis en oeuvre par l'Allemagne; et
- xxiv) Projet stratégique de démonstration sur la conversion accélérée des refroidisseurs au CFC (AFR/REF/48/DEM/35) mis en oeuvre par le Japon.

iii) PNUD

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/52/12: contient le rapport périodique du PNUD sur les activités mises en oeuvre jusqu'au 31 décembre 2006 ainsi que les observations et recommandations du Secrétariat du Fonds sur le rapport.

Questions à traiter:

- Faible taux de décaissement pour les accords pluriannuels;
- Annulation possible du projet de mousse Prasert Sofa Shop au Laos (LAO/FOA/44/INV/14);
- Demande de rapports de situation complémentaires sur des projets aux progrès lents; et
- Application de la définition de "l'achèvement" aux tranches des accords pluriannuels.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : le Comité exécutif pourrait :

- a) Prendre note du rapport périodique du PNUD, tel que contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/52/12;
- b) Prendre note avec inquiétude du faible taux de décaissement du PNUD pour les accords pluriannuels;
- c) Prendre note que le PNUD fera rapport à la 53^e réunion sur un maximum de 17 projets accusant des retards de mise en oeuvre dont 5 projets déjà classés dans cette catégorie en 2005;
- d) Annuler le projet de mousse Prasert Sofa Shop au Laos (LAO/FOA/44/INV/14), suite à la confirmation de l'acceptation de l'annulation par le directeur actuel de l'Unité nationale de l'Ozone;
- e) Demander que des rapports de situation complémentaires soient déposés à la 53^e réunion sur les projets suivants :
 - i) Plan d'élimination du bromure de méthyle au Kenya;

- ii) Projet de renforcement des institutions au Bangladesh (BGD/SEV/44/INS/23) (sous réserve de la remise d'un rapport à la 52^e réunion sur la résolution des problèmes de conformité en suspens);
- iii) Projet de renforcement des institutions au Nigeria (NIR/SEV/48/INS/114) (sous réserve de la remise d'un rapport à la 52^e réunion sur la résolution des problèmes de conformité en suspens);
- iv) Projet de renforcement des institutions au Pakistan (PAK/SEV/41/INS/54) (sous réserve de la remise d'un rapport à la 52^e réunion sur la résolution des problèmes de conformité en suspens);
- v) Activités du plan de gestion des frigorigènes à la Barbade (BAR/REF/43/TAS/11&12);
- vi) Activités du plan de gestion des frigorigènes au Cap Vert (CBI/REF/44/TAS/08);
- vii) Volet sur le recyclage des climatiseurs d'automobile dans le plan de gestion des frigorigènes pour le PNUD en Guinée Bissau (GBS/REF/43/TAS/07);
- viii) Activités du plan de gestion des frigorigènes à Haïti (HAI/REF/39/TAS/04 et HAI/REF/39/TAS/06);
- ix) Volet sur la formation des techniciens dans le plan de gestion des frigorigènes au Honduras (HON/REF/44/TAS/15);
- x) Activités du plan de gestion des frigorigènes en Sierra Leone (SIL/REF/41/TAS/05&06);
- xi) Activités du plan de gestion des frigorigènes au Suriname (SUR/REF/44/TAS/09&10);
- xii) Projet régional sur le bromure de méthyle en Afrique (AFR/FUM/38/TAS/32);
- xiii) Projet de démonstration sur le bromure de méthyle au Mexique (MEX/FUM/26/DEM/86);
- xiv) Projet de démonstration sur le bromure de méthyle (SRL/FUM/27/DEM/13), projet d'assistance technique sur le bromure de méthyle (SRL/FUM/38/TAS/21) et volet du programme incitatif dans le plan de gestion des frigorigènes (SRL/REF/32/TAS/15) au Sri Lanka;
- xv) Activités de stockage des halons en Égypte (EGY/HAL/32/TAS/81);

- xvi) Banque régionale de stockage des halons en Afrique occidentale et centrale (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Congo, RD du Congo DR et Guinée) (AFR/HAL/37/TAS/31); et
 - f) Demander au PNUD de fixer des dates d'achèvement selon l'achèvement des activités associées aux tranches annuelles.
- iv) PNUE**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/52/13: contient le rapport périodique du PNUE sur les activités mises en oeuvre jusqu'au 31 décembre 2006 ainsi que les observations et recommandations du Secrétariat du Fonds sur le rapport.

Questions à traiter:

- Achèvement retardé de la préparation de projets;
- Demande de rapports de situation complémentaires sur des projets aux progrès lents; et
- Décaissement lent des versements aux projets du PNUE, par les bureaux de pays du PNUD.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : le Comité exécutif pourrait :

- a) Prendre note du rapport périodique du PNUE, tel que contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/52/13;
- b) Prendre note que le PNUE compte 7 projets accusant des retards de mise en oeuvre dont 5 projets déjà classés dans cette catégorie l'an dernier et qu'un rapport sur ces projets devra être présenté à la 53^e réunion;
- c) Demander que des rapports de situation complémentaires soient déposés à la 53^e réunion si aucun projet n'est soumis pour les activités de préparation de projet suivantes :
 - i) Préparation du plan de gestion de l'élimination finale (PGEF) au Nicaragua (NIC/PHA/49/PRP/19);
 - ii) Préparation d'un PGEF à Djibouti (DJI/PHA/48/PRP/11);
- d) Demander que des rapports de situation complémentaires soient déposés à la 53^e réunion pour les projets individuels suivants de renforcement des institutions en vue de faire rapport sur les décisions prises par les Parties ou les recommandations du Comité d'application sur la conformité :
 - i) El Salvador (ELS/SEV/44/INS/17);
 - ii) Guinée équatoriale (EQG/SEV/49/INS/02);

- iii) Érythrée (ERI/SEV/47/INS/02);
 - iv) Guatemala (GUA/SEV/43/INS/30);
 - v) Guinée Bissau (GBS/SEV/50/INS/09);
 - vi) RDP du Laos (LAO/SEV/50/INS/17);
 - vii) Maldives (MDV/SEV/50/INS/11);
 - viii) Somalie (SOM/SEV/44/INS/05);
 - ix) Turkménistan (TKM/SEV/46/INS/01);
 - x) Ouganda (UGA/SEV/13/INS/02);
 - xi) Barbade (BAR/SEV/46/INS/13);
 - xii) Cap Vert (CBI/SEV/50/INS/10);
 - xiii) Sao Tome et Principe (STP/SEV/50/INS/11);
- e) Demander que des rapports de situation complémentaires soient déposés à la 53^e réunion sur les projets individuels suivants de renforcement des institutions :
- i) Myanmar (MYA/SEV/29/INS/02);
 - ii) Soudan (SUD/SEV/42/INS/16);
 - iii) Somalie (SOM/SEV/36/INS/03);
 - iv) Kiribati (KIR/SEV/49/INS/05);
 - v) Îles Marshall (MAS/SEV/50/INS/05);
 - vi) Tonga (TON/SEV/49/INS/04);
 - vii) Palau (TTR/SEV/49/INS/04);
 - viii) Tuvalu (TUV/SEV/50/INS/05);
- f) Demander que des rapports de situation complémentaires soient déposés à la 53^e réunion sur les projets suivants de plans de gestion des frigorigènes (PGF):
- i) Brunei Darussalam (BRU/REF/44/TAS/09, BRU/REF/44/TRA/07 et BRU/REF/44/TRA/08);
 - ii) Volet de sensibilisation publique des utilisateurs finals du PGF au Chili (CHI/REF/35/TAS/148);

- iii) Plan d'élimination du CFC en RD du Congo (DRC/PHA/49/TAS/23);
 - iv) Volet de surveillance du PGF au Koweït (KUW/REF/37/TAS/06);
 - v) Myanmar (MYA/REF/45/TAS/05);
 - vi) Nauru (NAU/REF/44/TAS/03); et
- g) Demander au Président de communiquer à l'administration centrale du PNUD la nécessité de prier instamment les bureaux locaux du PNUD d'accélérer les paiements en souffrance pour ces projets du PNUE et de signaler tout problème rencontré dans l'achèvement financier de ces activités.
- v) **ONUDI**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/52/14 : contient le rapport périodique de l'ONUDI sur les activités mises en oeuvre jusqu'au 31 décembre 2006 ainsi que les observations et recommandations du Secrétariat du Fonds sur le rapport.

Question à traiter:

- Très faibles taux de décaissement et impact négatif sur la surveillance des retards de mise en oeuvre dus à la lenteur du décaissement initial;
- Retard dans l'achèvement de la préparation de projets;
- Impact de la lenteur de la mise en oeuvre du projet du PNUE sur le projet de l'ONUDI;
- Demande de rapports de situation complémentaires sur les projets dont les progrès sont lents;

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : le Comité exécutif pourrait :

- a) Prendre note du rapport périodique de l'ONUDI, contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/52/14;
- b) Définir les retards de mise en oeuvre dus au décaissement comme un niveau de décaissement inférieur à 1% du budget du projet 18 mois après son approbation;
- c) Demander à l'ONUDI d'accélérer l'achèvement de la préparation du plan pour le secteur des inhalateurs à doseur en Chine (CPR/ARS/44/PRP/422), du plan d'élimination des halons au Kuwait (KUW/HAL/45/PRP/07) et du plan sectoriel pour le CTC en Serbie (YUG/SOL/45/PRP/27);
- d) Prier instamment le PNUE, dans le cadre de son rapport périodique, d'accélérer l'achèvement de l'enquête nationale menée en Guinée afin de faciliter la finalisation par l'ONUDI de son volet du PGEF (GUI/PHA/49/PRP/17);

- e) Demander que des rapports de situation complémentaires soient déposés à la 53^e réunion sur les projets suivants:
- i) Projet d'élimination des halons en Bosnie Herzégovine (BHE/HAL/42/TAS/18) et projet de renforcement des institutions (BHE/SEV/43/INS/19);
 - ii) Plan d'élimination des halons en Jamahiriya arabe libyenne (LIB/HAL/47/TAS/26) et projet de renforcement des institutions (LIB/SEV/32/INS/04); et
- f) Prendre note que l'ONUDI fera rapport à la 53^e réunion sur un maximum de 15 projets accusant des retards de mise en oeuvre dont 7 étaient déjà dans cette catégorie en 2005.

vi) Banque mondiale

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/52/15 : contient le rapport périodique de la Banque mondiale sur les activités mises en oeuvre jusqu'au 31 décembre 2006 ainsi que les observations et recommandations du Secrétariat du Fonds sur le rapport.

Questions à traiter:

- Signatures des accords de subvention en suspens pour Antigua et Barbuda et pour la Tunisie;
- Demande de rapports de situation complémentaires sur les projets dont les progrès sont lents;

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : le Comité exécutif pourrait :

- a) Prendre note du rapport périodique de la Banque mondiale, contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/52/15;
- b) Prier instamment la Banque mondiale d'accélérer la signature de l'accord de subvention avec Antigua et Barbuda et de l'accord de subvention amendé avec la Tunisie (sous réserve de la remise d'un rapport mis à jour à la 52^e réunion);
- c) Demander que des rapports de situation complémentaires soient déposés à la 53^e réunion sur les projets suivants:
 - i) Plan d'élimination des CFC à Antigua et Barbuda (ANT/PHA/44/INV/10) (sous réserve de la remise d'un rapport mis à jour à la 52^e réunion);
 - ii) Projet global de refroidisseurs (GLO/REF/47/DEM/268);
 - iii) Renforcement des institutions en Équateur (ECU/SEV/42/INS/33) sur l'état du dépôt d'un plan d'action révisé sur le bromure de méthyle ;

- iv) Projet de démonstration sur les alternatives au bromure de méthyle (ARG/FUM/29/DEM/93) et projet de stockage des halons (ARG/HAL/26/TAS/80) en Argentine;
- v) Projet de stockage des halons en Turquie (TUR/HAL/38/TAS/80); et
- d) Prendre note que la Banque mondiale fera rapport à la 53^e réunion sur un maximum de 7 projets avec des retards de mise en oeuvre dont 6 étaient déjà dans cette catégorie en 2005.
- c) Évaluation de la mise en œuvre des plans d'activités de 2006**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/52/16 présente l'évaluation des plans d'activités des agences d'exécution pour 2006 à l'aide des indicateurs d'efficacité approuvés à la 41^e réunion pour toutes les agences utilisant les pondérations révisées par la décision 47/51 ainsi que les indicateurs d'efficacité adoptés à la 48^e réunion pour le Programme d'aide à la conformité et les objectifs adoptés par le Comité exécutif pour les plans d'activités de 2006. Ce document contient aussi une analyse de tendance pour chacun des 9 indicateurs d'efficacité utilisés dans les évaluations antérieures et conclut par les observations et recommandations du Secrétariat. Un addendum sera émis sur les indicateurs de rendement qualitatif modifiés à la 46^e réunion.

Question à traiter :

- Efficacité des agences d'exécution par rapport aux indicateurs d'efficacité inclus dans leurs plans d'activités de 2006;
- Le PNUE a mené à terme 62 des 116 activités spéciales d'aide du PAC prévues en 2006.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : le Comité exécutif pourrait :

- a) Prendre note de l'évaluation de l'efficacité des agences d'exploitation par rapport à leurs plans d'activités de 2006, telle que contenue dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/52/16; et
- b) Prier instamment le PNUE de continuer à faire rapport sur l'achèvement des activités spéciales d'aide à la conformité, prévues et de s'efforcer d'achever ces activités comme prévu.
- d) Retards dans la mise en œuvre de projets**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/52/17 : présente une évaluation des progrès réalisés dans les projets avec des retards de mise en oeuvre, identifiés par des décisions prises lors de réunions antérieures du Comité exécutif. Il traite des projets présentant des retards dans des pays qui ont des problèmes de conformité. Il présente aussi un projet dont l'annulation est proposée et en examine les incidences sur la conformité. Il contient aussi une section spéciale sur les procédures en place et les études réalisées par le passé se rapportant à la prise en main des projets souffrant de retards, tel que demandé à la 51^e réunion dans la décision 51/14k).

Question à traiter :

- Difficultés continues pour obtenir l’approbation gouvernementale requise pour la mise en œuvre des composantes des projets approuvés par le Comité exécutif, en Algérie et en Jamahiriya arabe libyenne; et
- Annulation éventuelle de l’atelier de formation et de sensibilisation sur les secteurs des solvants et des agents de transformation (CTC et TCA) en Éthiopie (ETH/SOL/45/TAS/15), mis en oeuvre par l’ONUDI dans l’attente de la confirmation de l’accord du Gouvernement de l’Éthiopie.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : le Comité exécutif pourrait :

- a) Prendre note :
- i) Avec satisfaction, des rapports de situation remis au Secrétariat par la France, l’Allemagne, l’Italie, le Japon et les 4 agences d’exécution sur les projets accusant des retards de mise en œuvre, contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/52/17;
 - ii) Que le Secrétariat et les agences d’exécution prendront les mesures prévues suite à l’évaluation de la situation par le Secrétariat (des progrès, quelques progrès ou aucun progrès), feront rapport et aviseront les gouvernements et les agences d’exécution, le cas échéant;
 - iii) De l’achèvement de 7 projets sur 34 classés dans la catégorie des projets avec des retards de mise en œuvre;
 - iv) Des lettres d’annulation éventuelle qui devraient être envoyées pour les projets suivants :

Agence	Code	Titre du projet
Allemagne	IRA/FOA/37/INV/152	Conversion du CFC-11 à une technologie à base d’eau uniquement dans la fabrication de mousse de polyuréthane souple moulée à Sanayeh Dashboard en République islamique d’Iran
UNDP	IND/ARS/41/TAS/368	Stratégie de transition pour les inhalateurs à doseur en Inde

- b) Demander la prise de contacts de haut niveau avec les Gouvernements de l’Algérie et de la Jamahiriya arabe libyenne au sujet des difficultés continues pour obtenir l’approbation gouvernementale requise pour la mise en œuvre des composantes des projets approuvés par le Comité exécutif;
- c) Demander des rapports de situation complémentaires sur les projets qui figurent dans l’Annexe II au présent document; et

- d) Prendre note de l'annulation de l'atelier de formation et de sensibilisation sur les secteurs des solvants et des agents de transformation (CTC et TCA) en Éthiopie (ETH/SOL/45/TAS/15), dans l'attente de la confirmation de l'accord du Gouvernement de Éthiopie.
- e) **Retards dans la proposition des tranches annuelles**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/52/18 : traite des retards dans la proposition des tranches annuelles dont la présentation était prévue à la 52^e réunion, des retards dans les tranches annuelles pour les pays visés par des décisions sur la conformité, des tranches non présentées avec l'accord du Secrétariat et il soumet des recommandations à l'examen du Comité exécutif.

Question à traiter :

- Sur 39 demandes de tranches annuelles, 14 n'ont pas été présentées à la 52^e réunion tel que prévu;
- Demandes de modification des dates d'échéance pour l'accord d'élimination des SAO avec la Thaïlande; et
- Le Bangladesh, le Kenya, la Jamahiriya arabe libyenne et le Pakistan n'ont pas présenté les tranches des accords pluriannuels associées à des enjeux de conformité à la 52^e réunion.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : le Comité exécutif pourrait :

- a) Prendre note des informations sur les tranches annuelles des accords pluriannuels, remises au Secrétariat par la France, le PNUD, le PNUE, l'ONUDI et la Banque mondiale et contenues dans le document sur les retards dans la proposition des tranches annuelles (UNEP/OzL.Pro/ExCom/52/18);
- b) Prendre note que 14 des 39 tranches annuelles d'accords pluriannuels n'ont pas été présentées à temps à la 52^e réunion, 10 ont été retirées à cause du faible taux de décaissement des fonds et une, suite à un changement d'échéance accepté par les deux parties;

- c) Prendre note qu'il faudra envoyer des lettres pour les tranches annuelles suivantes dont la présentation était prévue à la 52^e réunion, demandant les raisons du retard, et encourageant les agences d'exécution et les gouvernements concernés des pays visés à l'article 5 à présenter ces tranches annuelles à la 53^e réunion :

Pays	Agence	Secteur	Tranches	Raison du retard
Antigua et Barbuda	Banque mondiale	Élimination des CFC	2006	L'accord de subvention n'a pas été signé.
Argentine	Banque mondiale	Production de CFC	2007	Le rapport de vérification n'était pas prêt.
Bangladesh	PNUD	Élimination des SAO	2005, 2006, 2007	Signature tardive du document de projet, besoin de réviser le plan et fonds suffisants provenant de la première tranche pour 2007.
Bangladesh	PNUE	Élimination des SAO	2005, 2006, 2007	Signature tardive du document de projet, besoin de réviser le plan et fonds suffisants provenant de la première tranche pour 2007.
RD du Congo	PNUE	Élimination des CFC	2007	Situation politique dans le pays.
RD du Congo	PNUD	Élimination des CFC	2007	Le document de projet n'a pas été signé.
Kenya	France	Élimination des CFC	2005	Publication tardive de la réglementation dans la Gazette.
Jamahiriya arabe libyenne	ONUDI	Élimination des CFC	2006	Le rapport de vérification n'était pas terminé.
Pakistan	ONUDI	Élimination du CTC	2005	Le rapport de vérification n'était pas terminé.

- d) Reporter la date d'échéance pour les tranches du projet d'élimination des SAO en Thaïlande à la dernière réunion de l'année; et
- e) Prier instamment le Bangladesh, le Kenya, la Jamahiriya arabe libyenne et le Pakistan qui ont fait l'objet de décisions en matière de conformité et dont les tranches annuelles correspondantes des accords n'ont pas été présentées à la 52^e réunion, de faciliter le dépôt des rapports exigés à la 53^e réunion ainsi que la satisfaction des autres exigences mentionnées au paragraphe c) à temps pour cette réunion afin de permettre au Comité exécutif d'approuver les tranches annuelles qui peuvent contribuer à une conformité future.
- f) Rapport sur la mise en œuvre de projets approuvés comportant des exigences particulières pour la remise des rapports**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/52/19 : comprend 3 sections. La Section I contient les rapports périodiques sur la mise en œuvre des PGF à Brunei Darussalam, à Haïti et au Myanmar (suivi des décisions adoptées à la 51^e réunion du Comité exécutif). La Section II contient les demandes spécifiques adressées au Comité exécutif pour la mise en œuvre des projets d'élimination du BM en Argentine, en Égypte, au Guatemala, au Liban et un programme d'aide sur les politiques en Amérique centrale. La Section III contient la vérification des importations et des exportations de CFC dans le secteur de la production en Chine pour 2006; le redéploiement d'équipements aérosols achetés pour un projet annulé en ex-République de yougoslave de Macédoine, vers le projet d'aérosols COPACI en Cote d'Ivoire; le rapport sur le fournisseur de technologie pour l'élimination de la consommation de CFC dans la fabrication des inhalateurs à doseur en Égypte et le plan révisé pour la viabilité d'un projet de stockage des halons en Jamahiriya arabe libyenne.

Question à traiter :

- Rapports périodiques sur la mise en œuvre des PGF à Brunei Darussalam, à Haïti et au Myanmar; révision de la stratégie d'élimination et du plan d'action, proposés dans les projets de PGF initiaux de ces 3 pays;
- Rapports périodiques sur la mise en œuvre des activités d'élimination du bromure de méthyle en Argentine, en Égypte et au Liban; une nouvelle demande de révision de l'échéancier du projet d'élimination au Guatemala, conformément à la décision XVIII/ 26 et un rapport périodique sur la mise en œuvre du programme d'aide sur les politiques en Amérique centrale;
- Rapport sur la vérification des importations et des exportations de CFC dans le plan sectoriel d'élimination de la production de CFC en Chine pour 2006;
- Rapport de situation sur le redéploiement d'équipements aérosols achetés pour un projet annulé en ex-République de yougoslave de Macédoine qui seront utilisés dans le projet d'aérosols en Cote d'Ivoire;
- Rapport sur le fournisseur de technologie pour l'élimination de la consommation de CFC dans la fabrication des inhalateurs à doseur en Égypte; et
- Plan révisé pour la viabilité d'un projet de stockage des halons en Jamahiriya arabe libyenne.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : le Comité exécutif pourrait envisager les mesures suivantes :

- a) Brunei Darussalam : Demander au PNUE de présenter un rapport périodique sur l'état de la mise en œuvre du projet de PGF à la 53^e réunion du Comité exécutif;
- b) Haïti : Prendre note du plan d'action révisé pour le PGF en Haïti, présenté par le PNUD et le PNUE au nom du Gouvernement de Haïti, demander au PNUD et au PNUE d'accélérer la mise en œuvre du PGF en Haïti et de faire rapport sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre réelle des activités à la 54^e réunion du Comité exécutif;
- c) Myanmar : Demander au PNUE de remettre un rapport périodique sur l'état de la mise en œuvre du projet de PGF à la 53^e réunion du Comité exécutif;
- d) Argentine : Prendre note du rapport périodique sur la mise en œuvre du projet d'élimination du BM dans la production du tabac et de semis de légumes non protégés; prendre note avec inquiétude du fait que les niveaux de consommation de BM déclarés par le Gouvernement de l'Argentine pour 2006 dépassaient de presque 6,0 tonnes PAO le montant maximal de la consommation de BM stipulé dans son accord avec le Comité exécutif; demander au Gouvernement de l'Argentine et au PNUD de poursuivre la mise en œuvre des activités d'élimination du BM proposées dans le projet et faire rapport sur les progrès dans la mise en œuvre des activités d'élimination à la 54^e réunion du Comité exécutif;
- e) Égypte : Prendre note du rapport périodique sur la mise en œuvre du projet d'élimination nationale du BM en horticulture et dans la fumigation des denrées;

prendre note que la consommation résiduelle de BM admissible au financement serait de 131,4 tonnes PAO après la mise en œuvre complète du projet en cours et par conséquent, le niveau de financement pour la seconde portion du projet, si elle est présentée, pourrait atteindre un maximum de 1 752 735 \$US; et demander au Gouvernement de Égypte et à l'ONUDI d'accélérer la mise en œuvre des activités d'élimination du BM proposées dans le projet;

- f) Guatemala : Adopter la modification suivante au calendrier d'élimination du BM, proposée dans la décision XVIII/26 : de 709,4 tonnes PAO en 2002 à 400,7 tonnes PAO en 2006, à 361 tonnes PAO en 2007, à 320,56 tonnes PAO en 2008; d'éliminer toutes les utilisations réglementées du BM d'ici le 1^{er} janvier 2015; d'approuver les activités proposées par le Gouvernement du Guatemala dans le cadre du financement disponible pour le projet d'élimination du BM dans la culture des melons, des tomates, des fleurs, des plantes ornementales et des fraises en cours de mise en œuvre au Guatemala; et de demander à l'ONUDI de remettre un rapport périodique sur la mise en œuvre du projet d'élimination du BM dans la culture des melons, des tomates, des fleurs, des plantes ornementales et des fraises au Guatemala à la 54^e réunion du Comité exécutif;
- g) Liban :
- i) Prendre note du rapport périodique de 2006 sur la mise en œuvre des projets d'élimination de toutes les utilisations résiduelles du BM dans la production de fleurs coupées et de tabac, mis en œuvre par le PNUD et l'élimination du BM dans la fumigation des sols pour la production de fraises, mis en œuvre par l'ONUDI; approuver les amendements à l'accord entre le Gouvernement du Liban et le Comité exécutif, approuvé par le Comité exécutif à sa 34^e réunion et modifié ensuite à la 43^e réunion, afin de prolonger le calendrier d'élimination jusqu'en 2008, tel qu'indiqué dans le tableau suivant :

Niveau maximal de la consommation de bromure de méthyle, par culture (tonnes PAO)				
Année	Légumes/tabac/fleurs coupées	Fraises	Élimination totale	Niveau de consommation
2001				236,5
2002	25,8	6,0	31,8	204,7
2003	36,0	10,1	46,1	158,6
2004	54,0	14,2	68,2	90,4
2005	36,0	11,1	47,1	43,3
2006	0,0	0,0	0,0	43,3
2007	17,0	5,0	22,0	21,3
2008	17,3	4,0	21,3	0,0
2009	0	0	0	0,0

- ii) Demander au PNUD et à l'ONUDI de continuer à aider le Liban dans la mise en œuvre des projets d'investissement visant l'élimination; demander au PNUD et à l'ONUDI de remettre un rapport sur la mise en œuvre des 2 projets avec une évaluation des pertes financières éventuelles causées par les événements extraordinaires de 2006 au Liban, pour examen par le Comité exécutif à sa 54^e réunion;
- h) Programme d'assistance technique en Amérique centrale : Prendre note du rapport périodique sur le programme d'assistance technique en matière d'orientation pour appuyer l'élimination du BM, axé particulièrement sur le Guatemala et le Honduras, présenté par le PNUE au nom du Gouvernement de l'Espagne;
- i) Chine : Prendre note, avec satisfaction, de la vérification des importations/exportations de CFC en Chine en 2006, présentée par la Banque mondiale;
- j) Côte d'Ivoire : Prendre note, avec satisfaction, du travail de l'ONUDI pour redéployer les équipements d'aérosols achetés pour une usine de fabrication d'aérosols en ex-République yougoslave de Macédoine vers une usine de Côte d'Ivoire; demander au Gouvernement de la Côte d'Ivoire d'accélérer la mise en œuvre du projet pour l'élimination du CFC-12 dans la fabrication d'aérosols cosmétiques par la conversion à un agent propulseur à base d'hydrocarbure à COPACI pour parachever l'élimination des CFC dans le secteur des aérosols; et demander à l'ONUDI de faire rapport à la 53^e réunion du Comité exécutif sur l'état de la mise en œuvre du projet d'aérosols en Côte d'Ivoire, y compris la situation du redéploiement des équipements d'aérosols achetés pour une usine de fabrication d'aérosols en ex-République yougoslave de Macédoine;
- k) Égypte : Prendre note des coûts du transfert technologique pour le projet d'élimination de la consommation de CFC dans la fabrication d'inhalateurs à doseur en Égypte s'élevant à 3 146 955 \$US; et
- l) Jamahiriya arabe libyenne : Envisager l'envoi d'une lettre au Gouvernement du pays mentionnant l'annulation éventuelle de ce projet si aucun progrès n'est signalé à la 52^e réunion sur l'instauration d'un plan pour assurer la viabilité des installations de stockage des halons, incluant la sélection de l'hôte des installations et un plan d'activités de ce dernier sur la viabilité des installations. On suggère de mener les communications au niveau approprié le plus élevé possible.

7. Propositions de projets

a) Aperçu des questions soulevées pendant l'examen des projets

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/52/20 comprend 3 sections. La Section I fournit des statistiques sur les propositions de projets déposées par les agences d'exécution et bilatérales à la 52^e réunion et une évaluation du solde des fonds disponibles par rapport aux demandes de financement, d'après les demandes soumises et les solutions proposées pour la gestion de l'encaisse en cas de manque à gagner. La Section II présente les questions d'orientation identifiées par le Secrétariat lors de l'examen des demandes déposées à cette réunion. La Section III est un nouvel ajout intitulé *Demandes avec des amendements proposés à des projets en cours* qui présente un certain nombre de propositions des agences d'exécution qui, pour la plupart, sont des amendements proposés à des projets approuvés ou des tranches annuelles d'accords pluriannuels.

Questions à traiter:

- Amendement au programme de travail du plan sectoriel sur la production de CFC en Chine : cohérence de la demande d'affectation de 2 millions \$US du plan sectoriel, à titre de ressources externes, pour accéder au programme global sur les refroidisseurs, avec la définition des ressources externes, établie par les décisions du Comité exécutif;
- Consommation de référence du CTC en Chine : cohérence de la demande de la Chine avec la décision X/14 de la 10^e Réunion des Parties;
- Plan national d'élimination des SAO à Cuba pour les CFC : autoriser l'utilisation des fonds du projet pour l'achat de 2 véhicules;
- Demande du PNUD d'autoriser l'utilisation des fonds du Plan national d'élimination de l'Indonésie pour aider des entreprises établies après 1995;
- Projet de stockage des halons au Kirghizistan : autoriser la réaffectation des fonds approuvés pour des projets d'investissement à des activités ne portant pas sur des investissements; et
- Plan national d'élimination des CFC au Liban : autoriser la présentation de la demande de financement de la 4^e tranche à la 53^e réunion à cause de la situation critique du pays en 2006.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : le Comité exécutif pourrait :

- a) Amendement au programme de travail de 2007 du plan sectoriel concernant la production de CFC en Chine :
 - i) Envisager de ne pas approuver la demande de réaffectation des fonds du secteur de la production de CFC vers le cofinancement du projet de remplacement des refroidisseurs à cause de la contradiction avec les critères des sources de financement externes;
- b) Consommation de référence du CTC en Chine :
 - i) Demander à la Chine de réexaminer les données de production et de consommation du CTC pour réintégrer le plus possible les données historiques et présenter les données de 1999 et 2000 avec une répartition

claire, tel qu'exigé par le Secrétariat de l'ozone pour le calcul des données de référence. Cet exercice doit se faire dans les conditions suivantes conformément à la décision X/14 de la 10^e Réunion des Parties :

- a. dans la mesure où la Chine atteint les objectifs de réduction des émissions énoncés dans les Phases I et II des accords du plan sectoriel sur les agents de transformation conclus avec le Comité exécutif, la production et la consommation de CTC associées à l'application d'agent de transformation dans ces accords ne sera pas incluse dans la production et la consommation de CTC pour établir l'état de conformité de la Chine à partir de 2002 pour les applications du CTC couvertes par la Phase I et de 2005 pour les applications couvertes par la Phase II et au-delà; et
 - b. puisque la production et la consommation de CTC couvertes par les 2 accords du plan sectoriel ne devraient pas être incluses dans le calcul de la production et de la consommation pour établir la conformité, tout changement aux données de référence ne requiert pas un amendement des accords.
- ii) Communiquer le texte précédent, après son adoption, à la Réunion des Parties comme une décision dans son rapport annuel, à travers le Secrétariat de l'ozone.
- c) Cuba : Examiner la demande du Gouvernement de Cuba concernant la fourniture de 2 véhicules qui seront utilisés pour la mise en œuvre du PNE.
 - d) Indonésie : Autoriser l'utilisation de la souplesse prévue dans l'accord entre l'Indonésie et le Comité exécutif du Fonds multilatéral pour l'élimination des substances appauvrissant la couche d'ozone, approuvé par la décision 44/39, afin de permettre la réaffectation de fonds à des entreprises établies après juillet 1995.
 - e) Kirghizistan : Dans l'attente du résultat des discussions entre l'ONUDI, le Kirghizistan et le PNUE, annuler le projet ou bien transférer au PNUE le montant de 25 000 \$US pour le volet du projet ne portant pas sur des investissements et rembourser les autres 25 000 \$US au Fonds pour reprogrammation.
 - f) Liban :
 - i) Prendre note du rapport périodique sur la mise en œuvre du plan national d'élimination des CFC au Liban, du rapport de vérification de l'efficacité des programmes annuels de mise en œuvre pour 2005-2006 et du programme annuel de mise en œuvre pour 2007, présentés par le PNUD;
 - ii) Demander au PNUD de continuer à aider le Liban dans la mise en œuvre des activités d'élimination du CFC dans ce pays;

- iii) Prendre note que le PNUD présentera une demande pour le décaissement de la 4^e tranche du PNE à la 53^e réunion du Comité exécutif, sous réserve de la présentation d'un rapport périodique complémentaire satisfaisant sur les activités mises en œuvre et le niveau des fonds décaissés en 2007.
- g) Approuver la liste des projets et activités dont l'approbation globale est recommandée (Annexe I du document précédent).

b) Coopération bilatérale

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/52/21: contient 4 projets et activités soumis pour approbation par les Gouvernements de l'Allemagne, du Canada, de la France et de l'Italie, au titre de la coopération bilatérale. Ces projets seront examinés au point 7d) de l'ordre du jour, les projets d'investissement.

Question à traiter :

- L'Allemagne a déjà reçu l'approbation de tranches annuelles des accords pluriannuels qui ont entièrement utilisées son allocation de 2006 et 2007 et une partie de son allocation de 2008 et elle demande un financement additionnel à porter contre son allocation de 2008.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : le Comité exécutif pourrait :

- a) À la lumière de la décision 49/19 informer les Parties du montant de la contribution bilatérale alloué à la contribution de l'Allemagne pour 2008;
- b) Demander au Trésorier de déduire les coûts des projets bilatéraux approuvés à la 52^e réunion de la manière suivante [*les montants indiqués ci-dessous pourraient changer suite aux approbations octroyées lors de la réunion*]:
 - i) [176 280 \$US] du solde de la contribution bilatérale du Canada pour 2007;
 - ii) [585 000 \$US] du solde de la contribution bilatérale de la France pour 2007;
 - iii) [357 500 \$US] du solde de la contribution bilatérale de l'Allemagne pour 2008;
 - iv) [293 476 \$US] du solde de la contribution bilatérale de l'Italie pour 2007.
- c) **Amendements aux programmes de travail de l'année 2007**

i) PNUD

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/52/22: contient 4 activités présentées par le PNUD, incluant 2 demandes de renouvellement de projets de renforcement des institutions et 2 demandes de préparation de projet pour des projets d'investissements dans le secteur des inhalateurs à doseur à base de CFC pour la Colombie et l'Inde. Les demandes de renouvellement

des projets de renforcement des institutions pour le Brésil et la Colombie ont fait l'objet d'une recommandation pour approbation globale et sont examinées au point 7a) de l'ordre du jour. Les demandes pour la préparation de projet dans le secteur des inhalateurs à doseur à base de CFC ont fait l'objet d'une recommandation pour examen individuel suite à la décision 51/34c).

Questions à traiter:

- Demande de préparation de projet pour un projet d'investissement sur les inhalateurs à doseur en Colombie avec données justificatives, tel qu'exigé par la décision 51/34c) qui prévoit que le Comité exécutif examine ces demandes au cas par cas. Le PNUD semble avoir rempli les exigences relatives aux données selon cette décision et ces données sont soumises à l'examen du Comité exécutif; et
- Demande de préparation de projet pour un projet d'investissement sur les inhalateurs à doseur en Inde avec données justificatives, tel qu'exigé par la décision 51/34c) qui prévoit que le Comité exécutif examine ces demandes au cas par cas. Le PNUD semble avoir rempli les exigences relatives aux données selon cette décision et ces données sont soumises à l'examen du Comité exécutif.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : le Comité exécutif pourrait :

- a) Approuver la demande de préparation de projet pour la Colombie, avec un financement de 30 000 \$US. Le Comité pourrait confirmer si les informations fournies répondent aux exigences de la décision 51/34. Avec l'approbation de ce projet, le PNUD est prié de prendre note que lors de l'élaboration du projet d'investissement, le document final devra inclure les éléments d'une stratégie de transition pour aider le secteur des inhalateurs à doseur et soutenir l'entière mise en œuvre du projet d'investissement, conformément à la décision 51/34. Il convient aussi de noter qu'aucun autre montant ne sera disponible pour une stratégie de transition séparée dans ce secteur; et
- b) Approuver la demande de préparation de projet pour l'Inde, avec un financement de 100 000 \$US. Le Comité pourrait confirmer si les informations fournies répondent aux exigences de la décision 51/34. Avec l'approbation de ce projet, le PNUD est prié de prendre note que lors de l'élaboration du projet d'investissement, le document final devra inclure les éléments d'une stratégie de transition pour aider le secteur des inhalateurs à doseur et soutenir l'entière mise en œuvre du projet d'investissement, conformément à la décision 51/34. Il convient aussi de noter qu'aucun autre montant ne sera disponible pour une stratégie de transition séparée dans ce secteur.

ii) PNUE

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/52/23 contient 16 activités présentées par le PNUE, incluant 3 demandes de renouvellement de projets de renforcement des institutions. Douze des activités ont fait l'objet d'une recommandation d'approbation globale et sont examinées au point 7a) de l'ordre du jour. Deux projets concernent la conversion dans la fabrication des inhalateurs à doseur à base de CFC et seront examinés au point 7d) de l'ordre du jour. Deux demandes d'assistance technique globale, à savoir une étude sur la gestion du stockage des halons et la formation intégrée à l'Initiative des douanes vertes ont fait l'objet d'une recommandation pour examen individuel, conformément à la décision 51/8 b)iv)et f).

Questions à traiter:

- Approbation de la demande de 40 000 \$US pour l'étude sur les défis du stockage des halons dans les pays visés à l'article 5. Le PNUE a présenté une proposition pour cette étude, tel que requis par la décision 51/4b)iv) avec des détails sur la démarche et la méthodologie du projet, incluant une ventilation du budget demandé; et
- Formation d'exécution intégrée suite à l'Initiative des douanes vertes. Cette proposition devrait être examinée pour le financement d'une première année seulement et la contribution des partenaires devrait être garantie. Certains coûts associés au projet pourraient être examinés dans le cadre du budget du PAC et par conséquent le projet fait l'objet d'une recommandation, avec un coût inférieur au montant demandé.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : le Comité exécutif pourrait :

- a) Envisager l'approbation de la demande pour l'étude sur les activités des banques de halons dans les pays visés à l'article 5, au montant de 40 000 \$US; et
- b) Envisager l'approbation de la demande de formation d'exécution intégrée suite à l'Initiative des douanes vertes pour un an seulement, sans effet sur les approbations de financement futures pour les deux autres années envisagées du projet, au montant de 62 000 \$US, tel qu'indiqué au Tableau 1 à condition que :
 - i) dans la recherche future de fonds, le PNUE présente un engagement écrit des partenaires des Douanes vertes sur la garantie de fonds de contrepartie durant l'année pour laquelle les fonds sont sollicités et qu'un plan de travail adopté avec des contributions financières spécifiques pour chaque activité soit remis au Comité exécutif pour examen; et
 - ii) le PNUE soumette à l'examen du Comité exécutif un rapport sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre pendant la première année, incluant un décompte détaillé des fonds utilisés uniquement aux fins associées au commerce des SAO.

iii) ONUDI

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/52/24 : contient 3 activités présentées par l'ONUDI pour financement, y compris une demande de renouvellement d'un projet de renforcement des institutions, une proposition sur les coûts de vérification du PGEF en Croatie et une demande de préparation de projet pour la conversion d'installations de fabrication d'inhalateurs à doseur à base de CFC. Une approbation globale a été recommandée pour 2 de ces activités qui sont examinées au point 7a) de l'ordre du jour. La demande de préparation de projet pour le secteur des inhalateurs à doseur à base de CFC fait l'objet d'une recommandation d'examen individuel conformément à la décision 51/34c).

Question à traiter :

- Demande de préparation de projet pour un projet d'investissement sur les inhalateurs à doseur au Mexique avec données justificatives, tel qu'exigé par la décision 51/34c) qui prévoit que le Comité exécutif examine ces demandes au cas par cas. L'ONUDI semble avoir rempli les exigences relatives aux données selon cette décision et ces données sont soumises à l'examen du Comité exécutif.

Mesures que le Comité exécutif pourrait prendre : le Comité pourrait :

- a) Envisager l'approbation de la demande de préparation de projet au Mexique avec un financement de 50 000 \$US. Le Comité pourrait aussi confirmer si les informations fournies répondent aux exigences de la décision 51/34. Avec l'approbation du projet, l'ONUDI est priée de prendre note que lors de l'élaboration du projet d'investissement, le document final devra inclure les éléments d'une stratégie de transition pour aider le secteur des inhalateurs à doseur et soutenir l'entière mise en œuvre du projet d'investissement, conformément à la décision 51/34. Il convient aussi de noter qu'aucun autre montant ne sera disponible pour une stratégie de transition séparée dans ce secteur.

iv) Banque mondiale

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/52/25 : contient 2 activités présentées par la Banque mondiale, soit une demande de renouvellement d'un projet de renforcement des institutions et une demande de fonds pour amorcer une étude sur les solutions de remplacement au CTC comme agent de transformation dans le secteur du chlore et de la soude caustique. Une approbation globale a été recommandée pour les 2 projets et ils ont été approuvés au point 7a) de l'ordre du jour.

Question à traiter : aucune.

Mesure que le Comité exécutif pourrait prendre : aucune.

d) Projets d'investissement

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/52/25: contient à l'Annexe II, une liste de 9 projets recommandés pour un examen individuel. Une approbation globale a été recommandée pour tous les autres projets d'investissement en cours et les activités nouvelles qui sont examinés au point 7a) de l'ordre du jour.

Question à traiter:

- Dans le tableau I suivant figure chacun des 9 projets qui devraient faire l'objet d'un examen individuel en vue de leur approbation. Les descriptions des projets et les observations du Secrétariat se trouvent dans le document du projet de pays correspondant, cité dans le tableau. (*le cas échéant, le Secrétariat présentera le ou les enjeux en question*).

Tableau 1: Liste des projets recommandés pour un examen individuel

Pays	Projet	Agence	No. du document	Enjeu
Aérosols (inhalateurs à doseur)				
Bangladesh	Élimination de la consommation de CFC dans la fabrication d'inhalateurs à doseur aérosols	PNUD, PNUE	ExCom/52/26	Discussion sur les coûts en cours. Question d'orientation concernant les projets d'inhalateurs à doseur
République islamique d'Iran	Élimination de la consommation de CFC dans la fabrication d'inhalateurs à doseur	ONUDI, PNUE	ExCom/52/36	Discussion sur les coûts en cours. Question d'orientation concernant les projets d'inhalateurs à doseur
Mousses				
Chine	Plan sectoriel pour l'élimination du CFC-11 dans le secteur des mousses en Chine: programme annuel pour 2007	Banque mondiale	ExCom/52/30	Autorisation pour l'attribution de fonds à des sociétés dont les installations ont été mises en place après juillet 1995
Fumigènes				
Cameroun	Élimination complète du bromure de méthyle utilisé pour la fumigation des denrées entreposées	ONUDI	ExCom/52/29	Questions de coûts et d'orientation non résolues. Nouvel accord pluriannuel à approuver, la pratique actuelle
Plan d'élimination				
Bosnie Herzégovine	Plan national d'élimination des SAO (troisième tranche)	ONUDI	ExCom/52/28	En attente du plan d'action, projet en suspens
Agent de transformation				
Chine	Vérification de la consommation de CTC dans la Phase II du plan sectoriel sur le CTC	Banque mondiale	ExCom/52/30	Besoin d'ajuster 14 300 tonnes PAO tonnes pour le CTC en dehors des Phases I et II
Inde	Plan sectoriel sur le CTC : programme de travail pour 2007	Banque mondiale, PNUD/Japon, ONUDI, Allemagne/France	ExCom/52/35	Demande de financement pour des entreprises établies après 1995
Mexique	Projet-cadre pour l'élimination finale du CTC	ONUDI	ExCom/52/41	Discussion sur les coûts en cours; en attente de conclusion
Solvants				
RDP de Corée	Plan d'élimination final du CTC (cinquième tranche)	ONUDI	ExCom/52/37	Retards de mise en œuvre

Mesure que pourrait prendre le Comité exécutif: le Comité exécutif pourrait envisager l'approbation de chacun des 9 projets dont la liste figure dans le tableau, en s'appuyant sur : les informations fournies dans les documents de proposition de projet respectifs, y compris les observations du Secrétariat; tout document additionnel distribué conformément à la décision 41/80 et toute information additionnelle fournie à la réunion par le Secrétariat ou l'agence d'exécution concernée.

8. Programmes de pays

Il n'y a aucun programme de pays à examiner à cette réunion

9. Rapport sur les coûts afin de mener une évaluation complète indépendante des coûts administratifs requis pour la période triennale 2009-2011 (suivi de la décision 51/38)

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/52/50: contient un rapport sur l'état du contrat pour l'étude des coûts administratifs autorisée par la décision 50/42 sur la base du mandat adopté à la 51^e réunion (décision 51/38).

Question à traiter: à préciser.

Mesure que pourrait prendre le Comité exécutif : à venir.

10. Rapport périodique d'une étude sur le traitement des SAO indésirables à remettre à la dix-neuvième Réunion des Parties (suivi de la décision 50/42)

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/52/51: présente les progrès réalisés dans la conduite d'une étude découlant de la décision XVIII/9 de la dix-huitième Réunion des Parties concernant la "Révision du cadre des études de cas sur la destruction écologiquement rationnelle des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, demandées dans la décision XVII/17". La décision demandait la présentation à la dix-neuvième Réunion des Parties d'un rapport sur les progrès accomplis. Le présent document contient l'ébauche de ce rapport.

Question à traiter: aucune.

Mesure que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité pourrait prendre note de l'ébauche de rapport sur l'étude du traitement des SAO indésirables et envisager l'une des mesures suivantes :

- a) Prendre note de l'ébauche de rapport sur les progrès, tel que remis;
- b) Demander au Secrétariat du Fonds une mise à jour du rapport à partir de toute information nouvelle rendue disponible entre la préparation de l'ébauche et la 52^e réunion; et

- c) Demander au Secrétariat du Fonds de transmettre le rapport périodique révisé, après approbation par le Président du Comité exécutif, pour examen à la dix-neuvième Réunion des Parties.

11. Étude sur l'utilisation du tétrachlorure de carbone comme matière première et agent de transformation et la co-production de tétrachlorure de carbone dans les pays visés à l'article 5, en fonction de l'étude du Groupe de l'évaluation technique et économique sur les émissions de tétrachlorure de carbone au niveau mondial (suivi de la décision 51/36)

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/52/52: fournit des informations sur le conseil du Groupe de l'évaluation économique et technique indiquant que le rapport sur le tétrachlorure de carbone mondial n'est pas encore disponible et par conséquent, il est proposé de reporter la discussion sur cette question.

Question à traiter: aucune.

Mesure que pourrait prendre le Comité exécutif : aucune.

12. Comptes provisoires de l'année 2006

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/52/53: présente les comptes provisoires du Fonds multilatéral, des quatre agences d'exécution et du Secrétariat pour l'année 2006, à titre d'information, seulement. Les comptes finals du Fonds pour 2006 seront présentés à la 53^e réunion du Comité exécutif. Suite à la décision 51/37 du Comité exécutif sur les frais de coûts d'appui du PNUE imputés au Fonds, le Comité a appris que le PNUE a décidé de rembourser le montant complet de 143 956 \$US au Fonds et de l'imputer à son propre compte de frais généraux. Cet ajustement sera effectué dans les comptes de 2007.

Question à traiter: aucune.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité pourrait envisager de prendre note :

- a) des comptes provisoires du Fonds pour l'année 2006;
- b) que les comptes finals du Fonds pour 2006 seront présentés au Comité lors de sa 53^e réunion;
- c) des mesures prises par le Trésorier pour refléter les ajustements découlant de l'exercice de conciliation des comptes de 2005; et
- d) du remboursement par le PNUE du montant de 143 956 \$US, déclaré préalablement comme coûts d'appui au programme imputés au Fonds.

13. Rapport du Comité exécutif à la dix-neuvième Réunion des Parties

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/52/54: présente une ébauche du rapport à la dix-neuvième Réunion des Parties. Ce document s'appuie sur les 50^e et 51^e réunions du Comité exécutif.

Question à traiter: Étant donné que la période visée par le rapport inclut la 52^e réunion, le rapport devra être mis à jour pour refléter l'issue de la 52^e réunion.

Mesure que pourrait prendre le Comité exécutif: Après examen de l'ébauche du rapport, le Comité exécutif pourrait autoriser le Secrétariat à finaliser le rapport à la lumière des délibérations et des décisions prises lors de la 52^e réunion du Comité exécutif, pour dépôt à la 19^e Réunion des Parties.
